Proposition de Programme pour le Guichet Renforcement des Capacités (SCG) du Partenariat Mondial pour l'Education en Union des Comores

Agent partenaire : Agence Française du Développement (AFD)

Informations générales

Pays	Union des Comores
Nom de l'organisation	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement, de la Recherche Scientifique, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
Coordonnées du contact de l'organisation	
Chef de file / Agence de Coordination	
Durée de la requête	36 mois de mi-2026 à mi-2029
Agent partenaire	Agence Française de Développement
Estimation du financement demandé en USD	1 000 000 USD + 7% de frais de gestion AFD Equivalent en euros : 866550€ + 7% de frais de gestion AFD (60657€)

1. Contexte de la proposition

Conformément au nouveau modèle du GPE, en juin 2023, l'Union des Comores a publié son Pacte de Partenariat (PP). Sur la base d'une analyse critique de l'état du système, formalisée dans le document des facteurs favorables (FF)[1], les partenaires ont élaboré le PP centré autour de la réforme transformationnelle suivante : « **Améliorer l'enseignement et les apprentissages pour garantir aux enfants comoriens une éducation de base de qualité, équitable, inclusive et résiliente** ». Le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) en cours de finalisation constitue la stratégie unique du secteur et couvre ainsi tous les niveaux d'enseignement du préscolaire à l'enseignement supérieur.

Pour soutenir la mise en œuvre du PP et du PSE, le GPE met à la disposition des Comores des financements via 2 guichets : le STG (System Transformation Grant) exécuté dans le cadre du programme REACH (REHEMA) par la Banque Mondiale, ainsi que le SCG (System Capacity Grant) pour le renforcement des capacités du système. La présente proposition est une demande **de financement SCG à hauteur de 1 000 000 USD (environ 866 550 euros) et fait suite à l'approbation par le Groupe Local des Partenaires de l'Education (GLPE) le 26 mars 2026 de l'AFD en tant qu'Agent Partenaire.** L'autre partie des fonds du SCG pour l'Union des Comores (700.000 USD) a déjà été utilisée dans la préparation du Pacte, de l'analyse sectorielle de type RESEN et de la rédaction du Plan Sectoriel de l'Education (PSE) à horizon 2030.

Suite à la tenue des Assises Nationales de l'Education organisées du 30 juin au 03 juillet 2025 et à la présentation provisoire du PSE 2025-2030, le MEN est aujourd'hui fortement mobilisé pour lever les blocages relatifs aux facteurs favorables à la transformation de l'éducation, jugés de priorité moyenne et haute par le Gouvernement et les partenaires. Le rapport du Groupe Technique International (ITAP, juin 2023) établit comme priorités élevées les facteurs suivants pour les Comores : la production de données probantes, la planification sensible au genre et le financement du secteur. Pour y répondre, le Gouvernement œuvre en priorité pour le renforcement des capacités de la gouvernance et du pilotage du secteur. Il est important de souligner que certaines activités qui avaient été retenues comme prioritaires par la revue de l'ITAP comme l'amélioration des données du système d'éducation sont prises en charge dans le cadre du projet REACH/REHEMA porté par la Banque Mondiale dans le cadre du financement STG. De la même manière, l'examen à mi-parcours du PP[2]est mis en place par la GiZ dans le cadre d'un financement spécifique du PME à destination de quelques pays, dont les Comores.

Ainsi, cette proposition pour le programme SCG vise, à travers un ensemble cohérent d'activités techniques et de coordination, à renforcer les fonctions systémiques clés (planification, financement, coordination), tout en identifiant des réformes cruciales, afin de soutenir la réforme transformationnelle du PP. Conformément aux Directives du GPE pour ce guichet, les interventions proposées ont pour objectif d'éliminer les obstacles identifiés lors de l'analyse des facteurs favorables, afin de soutenir la réforme transformationnelle retenue.

Les trois guichets sont articulés selon une logique de complémentarité et structurés par des jalons et des résultats attendus.

[1] Approuvé par le GLPE le 26 juin 2023
[2] Pacte de partenariat. Comores. 2023 | Documents | Partenariat mondial pour l'éducation

- 1) Renforcement de la planification et le développement des politiques favorisant l'égalité de genres pour un impact à l'échelle du système,
- 2) Mobilisation des actions et des financements coordonnés pour engendrer un changement transformateur, et ;
- 3) Renforcement des capacités et adaptation pour tirer les enseignements pour mettre en œuvre et générer des résultats à grande échelle.

La proposition présente l'objectif et la portée des activités à mener, les tâches associées ainsi que le suivi-évaluation avec la gestion des risques. L'ensemble des activités a fait l'objet d'un dialogue consensuel avec le Ministère de l'Education Nationale en tant que ministère chef de file, le Secrétariat Technique Permanent (STP), et les PTF du secteur de l'éducation réunis au sein du GLPE. Les activités retenues ont un fort effet levier pour renforcer des fonctions et/ou thématiques structurantes du système et ainsi que des capacités des acteurs clé.

2. Guichet de financement 1 : Renforcer la planification et l'élaboration de politiques intégrant la notion de genre pour un impact systématique

2.1 Etude sur les acquis scolaires des filles et des garçons, y compris sur les STEM, suite à l'évaluation du PASEC 2024

Facteur favorable : Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

La CONFEMEN/PASEC a appuyé l'équipe comorienne dans le cadre du projet PGEC financé par l'AFD dans la mise en place d'une évaluation standardisée des acquis scolaires en CE2 et en 5ème. Suite à cette évaluation standardisée ayant créé un volume significatif de données brutes, l'étude sur l'analyse des inégalités de genre dans les acquis scolaires permettrait d'interpréter plus finement les données au prisme du genre et de pouvoir en tirer des éléments plus étayés sur les inégalités de genre dans le système scolaire comorien, et orienter ainsi la politique du Ministère en la matière.

Le RESEN 2024 souligne que les filles semblent obtenir des meilleurs résultats que les garçons de manière globale, et qu'elles poursuivent leur scolarité dans les différents niveaux, et ce malgré les multiples freins connus à leur maintien dans le système éducatif. L'importance donnée dans la société comorienne à l'achèvement de la scolarité obligatoire semble être un atout tant pour les filles que pour les garçons. Toutefois, ces éléments méritent d'être approfondis et nuancés par une évaluation plus fine des acquis scolaires, en utilisant les données de l'évaluation du PASEC, afin de permettre une comparaison au niveau du cycle primaire (CE2) et du cycle secondaire (5ème). Cette étude permettra ainsi d'accompagner des futures mesures de promotion de l'égalité de genre. Par exemple, si en 5ème, les filles ont des notes plus basses dans les matières scientifiques que les garçons, ces résultats permettront d'accompagner le corps enseignant à questionner leurs modalités d'enseignement et de notation pour déconstruire les stéréotypes de genre. Elle pourra aussi identifier des réponses concrètes à la faible performance des garçons dans le cycle secondaire, et identifier s'il y a un décrochage des filles dans le passage entre le cycle primaire et secondaire. Ces données contribueront aux processus clés du système, et notamment aux autres activités prévues dans le cadre de ce financement SCG (revue sectorielle, questionnaire annuel, formation du corps enseignant, etc.).

3. Guichet de financement 2 : Mobiliser des actions et des financements coordonnés pour permettre des changements transformationnels

Au titre de ce guichet, ont été retenues des activités relatives aux questions de financement de l'éducation et à l'amélioration de la qualité et l'efficacité du dialogue sectoriel.

3.1 Appui à la coordination / assurance qualité du secteur

Facteurs favorables : Coordination sectorielle et données

- **Revue sectorielle**

Le financement sollicité permettra de financer les activités relatives à la mise en place de **revues sectorielles de l'éducation pour les années 2026 et 2027**. En effet, la dernière revue sectorielle pour les Comores datant de 2023 et la précédente de 2019, il est important d'engager de nouveau un rythme annuel et planifier la prochaine dès que possible. Idéalement, celle-ci pourrait avoir lieu au dernier trimestre de 2026.

Chacune de ces revues devrait permettre plus spécifiquement de i) présenter la situation de l'exécution physique et financière des activités annuellement planifiées dans le secteur, ii) présenter les progrès vers les indicateurs clés du PSE incluant ceux de l'ODD 4, avec un focus particulier sur l'inclusion et sur l'égalité de genre iii) apprécier la contribution des extrants produits à l'atteinte des résultats et des objectifs spécifiques des sous-programmes ; iv) effectuer le suivi des facteurs favorables et de la mise en œuvre du Pacte de Partenariat ; v) identifier avec précision les difficultés, leçons apprises et/ou bonnes pratiques clés à la base/les communes ; et vi) présenter des recommandations correctrices en précisant les rôles et responsabilités, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de mesure appropriés.

Le rapport ITAP de 2023 pointe que la dernière revue sectorielle n'a pas pu aboutir à une amélioration de la coordination interne, et notamment à l'intégration du secteur privé, y compris des écoles coraniques. Ce sera un des points importants à considérer et devrait faire l'objet d'une recommandation distincte.

- **Questionnaire annuel pour la mise en œuvre du Pacte de Partenariat**

En complémentarité du suivi routinier des FF fait par l'équipe nationale sous le lead du STP, une étude annuelle sera mise en œuvre pour **produire les données nécessaires à la mise en œuvre du Pacte de Partenariat**. Trois études pourront ainsi avoir lieu dans le cadre de ce financement (2027, 2028 et 2029), permettant ainsi de nourrir l'analyse de l'ITAP dans les prochaines années.

- **Coordination et inclusion**

Des activités seront menées de façon régulière pour **nourrir le dialogue et le lien entre les acteurs** comme les réunions régulières du GLPE (4 fois par an), des séances d'échanges au niveau ministériel, etc. Le rapport ITAP pointe en ce sens que la coordination sectorielle est dynamique, spécialement depuis que l'AFD a pris le leadership du GLPE, mais mentionne que tous les partenaires existants ne sont pas encore inclus au sein du GLPE. Un travail d'identification sera ainsi mené pour assurer que tous les partenaires concernés puissent être associés, et notamment les acteurs sur le genre (Ministère du Genre, Croix Rouge Française, etc.). En effet, le projet PEPS 2 sur la promotion de l'égalité de genre à travers le sport scolaire pointe l'enjeu de la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences basées sur le genre comme un enjeu critique à tous les âges, et notamment dans le cycle secondaire.

3.2. Etude sur la mise en place d'un fonds commun de l'éducation aux Comores

Facteurs favorables : Volume, efficience et équité du financement national

Conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'Union des Comores souhaite avancer vers la mise en place d'un fonds commun de l'éducation. Il est ainsi proposé de financer une étude pour **identifier les meilleurs dispositifs et outils de gestion** pour la mise en place d'un fonds commun d'ici à 2030 alimenté par les PTF et le Gouvernement, notamment à travers la **réalisation des études préparatoires pour renforcer l'harmonisation de l'aide**.

Cette activité permettra de répondre l'objectif du PSE 2025-2030 d'atteindre 20% du budget national public pour le financement de l'éducation. L'AFD accorde une importance particulière à l'alignement des financements internationaux avec les institutions, les ressources humaines et les procédures nationales, et fait du principe de l'alignement sa signature dans ses interventions en faveur du secteur. En choisissant des modalités alignées, l'AFD participe à soutenir une transformation durable des systèmes éducatifs, en renforçant les capacités locales de manière structurelle, et en veillant à l'équité des financements, tout en réduisant les coûts de transaction.

3.3.Structuration et accompagnement de la mobilisation des financements communautaires dans l'éducation aux Comores, y compris de la diaspora

Facteur favorable : Volume, efficience et équité du financement national

Cet axe autour du financement communautaire de l'éducation aura pour objectif d'assurer une meilleure traçabilité des financements dédiés à l'éducation, en conformité avec la doctrine du système de gestion des finances publiques de l'Union des Comores, de répondre à deux stratégies clé du PSE 2025-2030, à savoir i) la gestion efficiente et efficace des ressources publiques de l'éducation, et ii) la réalisation d'économies et leur reversement au système public.

Le PSE 2025-2030 prévoit dans ses orientations stratégiques l**e partenariat et la participation communautaire, en tant que moteurs de l'amélioration de l'éducation.** En effet, cette orientation participative est fondamentale pour l'engagement et la redevabilité de la communauté. Le PSE signale que le contexte actuel a entrainé le développement des initiatives privées et communautaires, sans pour autant mesurer le montant exact de ces contributions. Afin d'encourager cette nouvelle dynamique, l'étude permettra d'identifier et de mesurer les financements communautaires, afin de les formaliser, les encourager et encadrer ce phénomène. En effet, les groupements communautaires, parents, enseignants et syndicats, étudiants et employeurs, associations et notabilité, chefs religieux, sont de plus en plus impliqués à la mobilisation des ressources financières.

Il est donc proposé de réaliser une étude rétrospective et prospective, analytique et opérationnelle s'inspirant des exemples des autres pays afin **d'identifier les financements communautaires en direction de l'éducation**. L'étude présentera **divers scenarios**, accompagnés d'une synthèse des opportunités, contraintes et risques pour chacun d'eux.

En plus de l'identification des flux, l'étude proposera **divers types de partenariats** entre le MEN et les communautés, afin de mieux identifier leur rôle au sein du conseil d'établissement pour l'enseignement général, du conseil d'administration pour l'enseignement technique et du conseil national de l'éducation pour le programme d'étude national. La communauté pourrait ainsi pleinement contribuer à la gestion, au contrôle de la performance et de la qualité du système. L'étude pourrait également se pencher sur la **promotion du fonds communautaire d'appui aux ressources éducatives** prévu dans le PSE.

3.4.Définition d'une politique de l'enseignement privé aux Comores

Facteur favorable : Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

Il est également proposé d'accompagner la **définition d'une politique publique de l'enseignement privé pour mieux encadrer la croissance rapide de ce secteur**. Elle permettrait de contribuer à la priorité 6 du PSE autour de la diversification de l'offre, à travers la définition d'un cadre réglementaire pour l'accélération de l'habilitation des écoles privées pertinentes et pour le développement de partenariats public-privé ; mais aussi à la deuxième priorité du PSE sur la revalorisation, la structuration et l'intégration de l'école coranique traditionnelle dans le système éducatif formel. Les résultats escomptés sont notamment **d'instaurer des partenariats avec la coordination des établissements scolaires privés et de mutualiser des bonnes pratiques entre les établissements scolaires publics et privés, y compris les écoles coraniques, au profit des élèves, surtout dans les zones prioritaires**.

Le RESEN 2024 signale que la prévalence du système privé est de 42,3 % au niveau national, montrant des différences notoires entre les îles (à Ngazidja, un pic de 56,2%, alors qu'à Ndzuani le pourcentage se réduit à 30 %). Ce taux varie aussi en fonction des niveaux, atteignant 60,4% des élèves du second cycle du secondaire ; ce qui signifie que pratiquement deux lycéens sur trois aux Comores sont dans le secteur privé.

Ce choix est réalisé par plusieurs motifs. Les élèves du secteur privé obtiennent en moyenne de meilleures notes que ceux du public. Cette proportion marque aussi un investissement conséquent de la part des familles qui choisissent d'inscrire leurs enfants dans le secteur privé quand elles le peuvent. Le secteur privé est à l'écoute des attentes des familles et obéit à des règles de gestion clairement définies qui le conduisent à privilégier une gestion plus efficace du personnel. Toutefois, peu de données sont aujourd'hui disponibles pour savoir si les familles font un choix sur le fait d'inscrire davantage les garçons que les filles dans ces établissements. On ne connait pas non plus le nombre d'élèves en situation de handicap (filles ou garçons) dans ces établissements.

Cette réalité masque aussi de fortes disparités en termes de qualité et d'équité des établissements privés, car beaucoup d'entre eux ne répondent pas aux normes requises. La revue sectorielle de 2023 citait une étude conduite dans tous les établissements privés élémentaires et secondaires. Elle recommandait la fermeture de 67 établissements sur les 354 évalués, car ils ne respectaient pas les normes d'ouverture et de fonctionnement de l'école.

Ainsi, l'étude vise à

- Identifier un dispositif de suivi de l'application des textes, règlements et normes d'apprentissage dans les établissements privés à travers la validation, signature et diffusion des textes, règlements et normes fixant le statut des écoles privées, et la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application de ces textes, règlements et normes ;

- Définir un cadre de partenariat reposant sur un code de bonne conduite du secteur privé, afin de règlementer l'embauche des enseignants du système public par le système privé et de promouvoir le respect des normes élémentaires d'accueil des élèves et les sanctions associées en cas de non-respect. En retour, le secteur public pourrait s'inspirer de pratiques positives des écoles privées comme les écoles multi-niveaux et les écoles de base, ainsi que la polyvalence des enseignants.
- Accompagner le renforcement des capacités de la Direction Générale de la Politique et des Programmes d'Enseignement pour diriger les efforts de scolarisation et de régulation de la transition entre le public et le privé ;
- Accompagner la modification du mandat de l'Inspection générale dans la supervision des établissements privés, y compris des écoles coraniques, afin de garantir le respect des normes élémentaires d'accueil des élèves, et d'appliquer les sanctions nécessaires en cas de non-respect ;
- Accompagner la création de la carte scolaire commune au secteur privé et public dans laquelle chacun des deux secteurs, y compris les écoles coraniques traditionnelles, afin de préserver la viabilité de ces établissements. Cette carte scolaire permettra ainsi d'avoir une fiabilité de données entre le nombre de filles et de garçons ; ainsi que le détail d'élèves en situation de handicap.

4. Guichet de financement 3 : Renforcer les capacités, adapter et apprendre, pour mettre en œuvre des reformes et obtenir des résultats à l'échelle

4.1 Mise en œuvre des actions prioritaires de la stratégie sur les ressources éducatives

Facteur favorable : Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

La stratégie nationale des ressources éducatives a pour vision de doter à horizon 2030 le système éducatif comorien de ressources éducatives de qualité, innovantes et résilientes, produites localement, diffusées durablement et intégrées aux pratiques d'enseignement pour soutenir et garantir à chaque élève comorien une éducation inclusive, équitable et adaptée aux défis de la transformation de l'éducation. Celle-ci s'insère dans les cinq pistes de transformation de l'éducation du PSE 2025-2030, et notamment la garantie de l'amélioration des apprentissages, qui mentionne l'accès aux manuels scolaires et à d'autres ressources éducatives adaptées aux programmes d'enseignement sur un socle commun des connaissances et des compétences. Ces ressources éducatives veilleront à intégrer pleinement les notions de respect, d'inclusion et d'égalité de genre.

La stratégie mentionne plusieurs recommandations clés nécessitant des mesures urgentes et structurantes. Il est ainsi proposé de mettre en œuvre les deux activités prioritaires pour le renforcement du cadre politique et normatif, à savoir

- **Finaliser et adopter officiellement une Politique nationale des Ressources Éducatives (PRE) – y compris le livre scolaire -** pour énoncer les normes, rôles et responsabilités, y compris pour les utilisateurs finaux, et intégrer toutes les dimensions des RE. La PRE est jugée essentielle pour cadrer les besoins de manière réaliste.
- **Établir un Profil Minimum de Ressources Éducatives (PMRE)** définissant la liste minimale des matériels par niveau et par matière (manuels de l'élève, livres du maître, livres de lecture, matériel de référence), en spécifiant les objectifs quantitatifs (ratio) et la durée

de vie prévisionnelle. Ce PMRE prendra en compte la question spécifique des RE pour les élèves en situation de handicap

Il pourrait également être prévu d'améliorer les systèmes de validation et de gestion à travers les deux activités suivantes :

- **Clarifier les procédures d'approbation et d'évaluation des manuels** : Un système transparent et équitable doit être mis en place pour recenser les manuels existants, intégrer les retours des enseignants, et établir une liste limitée et prévisible de manuels approuvés
- **Envisager la réintégration progressive de la chaîne d'acquisition** : Le MEN devrait être progressivement réintégré dans la fonction d'acquisition par la passation de marchés, en s'appuyant sur les PTF pour l'accompagnement, afin de développer l'autonomie nationale et la culture de la redevabilité.

Enfin, l'assistance technique pourrait également appuyer la **promotion de l'innovation numérique, la digitalisation et les Ressources Educatives Libres.** Cette initiative pourrait également s'inspirer du travail réalisé dans le cadre du PREFEC avec les Cellules d'Animation Pédagogiques et le CAED pour la banque des données numériques. Elle permettra également de commander des manuels les plus prioritaires.

4.2. Elaboration du plan de modernisation de la formation initiale des enseignants des Comores

Facteur favorable : Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre

Il est enfin proposé de **moderniser le dispositif de formation initiale (FI)** proposé à l'IFERE à destination des futurs instituteurs et professeurs du secondaire du pays, en adéquation avec les besoins en ressources humaines à venir (stratégie clé n°2 du PSE). **La mise en œuvre de ce plan de modernisation de la FI pourrait être financée lors d'une phase ultérieure (horizon 2028-29) pour un futur financement.**

En effet, le système comorien fait face au paradoxe suivant. De nombreux enseignants sont sans formation initiale, notamment ceux du préélémentaire et du secondaire, alors que la formation initiale pour les enseignants du primaire assurée par l'IFERE ne mène pas systématiquement à l'emploi. Par ailleurs, l'audit de l'IFERE révèle que ses diplômés, comme un nombre important des enseignants en poste, maitrisent imparfaitement le français qui est pourtant la langue d'enseignement. De plus, les femmes sont sous représentées aux postes de chef d'établissement (26%) malgré leur forte représentativité au niveau du corps enseignant dans l'enseignement élémentaire (50,4% enseignants devant classe), ce qui met en avant des difficultés genrées d'accès aux responsabilités. Enfin, l'encadrement pédagogique, n'est pas suffisamment assuré faute des moyens logistiques (48% des enseignants n'ont jamais été visités par un encadreur pédagogique pendant l'année scolaire). Ces facteurs contribuent négativement sur les acquis scolaires des élèves, d'où la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des enseignants et des directeurs.

Ainsi, afin de favoriser le développement de l'enseignement, de l'amélioration de la carrière et de la profession, l'étude prévoit principalement de :

- Appuyer la révision des référentiels de formation initiale des enseignants, y compris la formation des éducateurs de la petite enfance à l'éveil et au développement du jeune enfant, des encadreurs pédagogiques et des administrateurs scolaires, en intégrant les notions de TICEs, du développement

durable (climat, paix, droits humains, y compris droits des femmes, valeurs éthiques et citoyenneté, etc.) dans le programme de formation.

- Etablir et opérationnaliser, au niveau de l'IFERE, un cadre spécifique de formation initiale pour les enseignants du préélémentaire.
- Mettre en place un dispositif de formation initiale intensive de professeurs polyvalents pour les collèges et lycées en particulier dans les disciplines scientifiques pour répondre aux besoins urgents en personnels enseignants face à l'expansion rapide de l'enseignement secondaire. Cette formation intensive prendra notamment en compte les résultats des analyses genrées sur les acquis scolaires, afin de veiller à promouvoir la place des filles dans les STEM ;
- Constituer une commission de travail et de suivi de la mise en place d'une formation initiale des enseignants du secondaire bivalents et disciplinaires, afin de suivre l'élaboration du référentiel de la formation et des profils d'entrée et de sortie des enseignants.
- Poursuivre le travail initié dans le cadre du PGEC sur le référentiel de formation initiale de ces deux corps (chef.fe.s d'établissement et encadreur.e.s pédagogiques) en incluant les mêmes valeurs que celles mentionnées pour le corps enseignant;
- Renforcer les compétences des chefs d'établissements et des encadreurs pédagogiques en poste à travers des formations initiales intensives.

L'assistance technique produira des éléments pour travailler avec ces trois publics (préélémentaire, secondaire et direction/encadrement), et déterminera également les besoins en matière de recrutement de nouveaux formateurs à l'IFERE ou dans tout autre structure pouvant les dérouler (Université des Comores). Elle identifiera également les besoins d'augmentation de la capacité d'accueil de l'IFERE dans chacune des îles, afin d'envisager les travaux et/ou rénovations dans un futur projet, et appuiera l'amélioration de la gouvernance et la gestion.

5. Suivi-évaluation

Cette proposition sera mise en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale de l'Union des Comores, à travers les procédures et mécanismes déjà opérationnels dans le cadre du portefeuille existant de l'AFD (cf programme 'Bundo La Malezi'). L'AFD signera une convention de subvention avec l'Union des Comores qui confiera la maitrise d'ouvrage du projet au MEN. Les mécanismes/équipes/procédures étant déjà en place à travers les programmes existants, cette proposition aura l'immense avantage de démarrer très rapidement.

Grâce à une présence historique dans le pays et un dialogue permanent avec le ministère, l'AFD pourra assurer un suivi et un accompagnement renforcé, et se chargera de la redevabilité fiduciaire auprès du GPE. L'AFD possède les capacités administratives et techniques requises pour accompagner efficacement la mise en œuvre du financement SCG, en alignement avec les orientations du gouvernement. Le dispositif de suivi-évaluation du programme SCG sera intégré dans le cadre du suivi du secteur et fera l'objet d'échanges lors des instances du secteur. Un tableau de bord consolidé, avec un pilotage conjoint MEN-AFD, en lien étroit avec les partenaires de mise en œuvre (préidentification de l'IIPE, de FEI et de Ressources éducatives, à confirmer) permettra un suivi régulier de l'état d'avancement de l'exécution et alimentera les rapports annuels au GPE.

Enfin, le rôle de chef de file confère à l'AFD une vision globale des interventions du secteur. De ce fait, en consultation avec les autorités, l'AFD est en mesure d'appuyer certaines activités

stratégiques de la version provisoire du PSE 2025-2030, tout en prenant en considération les objectifs, les modalités et la temporalité du SCG. Cette proposition est ainsi complémentaire avec les activités déjà prévues par d'autres partenaires couvrant d'autres facteurs favorables hautement prioritaires, comme par exemple, la mise en place du SIGE, prévue par le projet REACH (REHEMA) cofinancé par la Banque Mondiale et le PME (STG). Elle vise également à faire levier pour la mobilisation de financements futurs.

Les principaux risques anticipés sont prioritairement d'ordre technique, institutionnel et politique :

- Risques techniques : le manque de prise en compte ou l'inadéquation des modalités du renforcement des capacités (formations, coaching, accompagnement…) peut nuire à l'atteinte des objectifs convenus et diminuer l'impact final. La mitigation de ce risque est particulièrement importante étant donné les objectifs poursuivis par le guichet SCG. De façon générale, une attention sera portée à ce que la mobilisation d'expertise nationale et/ou internationale s'inscrive dans une démarche d'accompagnement et de renforcement des capacités avec une logique de faire-faire et non de substitution aux équipes nationales.
- Pour faire face aux risques institutionnels lors de la mise en œuvre (départ du personnel, manque du pilotage clair et fragmentation des responsabilités…), la définition claire du schéma du pilotage et des responsabilités des acteurs permettra d'assurer une exécution fluide. La mise en œuvre nationale par le MEN vise également à faciliter la fluidité.
- Risques politiques : Un changement de pilotage ministériel pourrait aboutir à un changement de priorités. Le dialogue permanent entre le MEN et l'AFD sont à disposition pour rester à l'écoute des besoins et opportunités.

Une évaluation sur les risques SEAH a été réalisée dans le cadre de ce projet, afin de savoir si des mesures de mitigation devaient être prises. Le risque SEAH identifié dans le cadre des activités pour ce SCG est identifié comme faible.
Dans le cadre de différentes assistances techniques prévues pour ce financement, le risque éventuel au niveau SEAH serait d'avoir des relations de travail où s'installeraient des pratiques de harcèlement, agressions et/ou violences basées sur le genre. Face à cela, l'AFD dispose d'un mécanisme de dépôt de plaintes, qui permet de traiter des plaintes de manière anonyme et gratuite et diligenter les mesures adéquates en fonction des cas (enquêtes, etc.).
La politiques SEAH de l'AFD est en cours d'actualisation et sera partagée avec le PME dès sa finalisation.